, X	SUPPLÉMENT POUR LES PENSIONS LIQUIDÉES					
DÉSIGNATION DES GRADES	par application de la loi du 25 juin 1861		par application de la loi du 11 avril 1831		par application des lois antérieures à 1831	
	Retraités	Veuves	Retraités	Veuves	Retraités	Veuves
Vétérinaire en second Garde d'artillerie principal de 2e classe. Contrôleur d'armes principal de 2e classe Adjoint du génie principal de 2e classe. Garde principal de 2e classe des équipages militaires Garde d'artillerie de 4re classe Contrôleur d'armes de 4re classe	300	. 450	700	280	1.200	380
Adjoint du génie de 4re classe Interprète de 3e classe de l'armée Aide-vétérinaire Maître-artificier Garde de 4re classe des équipages militaires Adjudant d'administration en 4er						-
Garde d'artillèrie de 2e classe	250	125	550	245	950	320
Sous-lieutenant. Médecin ou pharmacien aide-major de 2e classe. Médecin ou pharmacien sous-aide. Chef de musique ayant dix ans de fonctions. Adjudant d'administration en second. Garde d'artillerie de 3e classe. Contrôleur d'armes de 3e classe. Adjoint du génie de 3e classe. Adjoint du génie de 3e classe. Contrôleur d'armes de 2e classe de l'armée auxiliaire de 2e classe de l'armée. Aide-vétérinaire stagiaire. Officier d'administration greffler de 4e classe. Officier d'administration aide-comptable de 2e classe de la justice militaire.	250	125	490	225	900	300